

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

### Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25 : Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10 : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE  
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE  
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

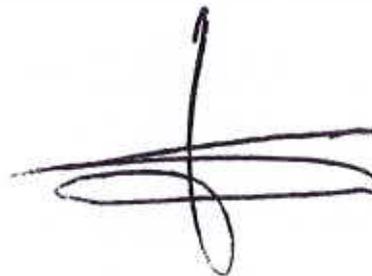
*ARZON* : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN  
*LOCQUELTAS* : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

*GRAND-CHAMP* : Yves BLEUNVEN  
*ST GILDAS DE RHUYS* : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right side.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025**

**FINANCES**

**ZONE D'ACTIVITES DE LANN GUINET A GRAND-CHAMP  
BILAN DE CLOTURE ET CONSTATATION DU DEFICIT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Depuis 2015, les communautés d'agglomération disposent de la compétence obligatoire en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique.

En 2017, la gestion de la zone d'activité dite de Lann Guinet à Grand-Champ a été transférée à GMVa, communauté d'agglomération nouvellement créée. Cette opération d'aménagement de terrains, assujettie à la TVA, a été décrite au sein d'un budget annexe global et une comptabilité de stocks a été mise en place.

Les travaux d'aménagement ayant été réalisés et les surfaces cessibles entièrement vendues, il convient de clore définitivement cette zone et d'intégrer les équipements publics (voirie et espaces verts) dans le patrimoine communautaire.

La surface totale de la zone est de 120 733m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- 102 366m<sup>2</sup> de surfaces cessibles entièrement commercialisées ;
- 7 266m<sup>2</sup> de voirie ;
- 11 101m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Le bilan présenté ci-contre est celui de la zone d'activité depuis le transfert à GMVa :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
6015 - Terrains à aménager	507 791,94 €	7015 - Vente de terrains aménagés	1 197 347,50 €
6045 - Etudes et prestations de services	2 940,00 €	74718 - Subvention de l'Etat	288 265,00 €
605 - Equipements et Travaux	1 183 290,90 €	FNADT	100 000,00 €
608 - Frais accessoires	142 170,46 €	DETR	188 265,00 €
66111 - Intérêts d'emprunts	72,04 €	7473 - Subvention du Département	85 000,00 €
63512 - Taxes foncières	28,14 €	7478 - Autres participations	9 118,66 €
		Participation travaux Morbihan	
		Energies	9 118,66 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 836 293,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 579 731,16 €</b>
		<b>Déficit de clôture</b>	<b>- 256 562,32 €</b>

Le bilan de l'opération d'aménagement de la zone d'activité de Lann Guinet présente un déficit de clôture de **256 562,32 €** qu'il convient d'équilibrer via le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe de zones.

Le volume de l'intégration des équipements communs au budget principal est de 110 803 € pour la voirie et 169 284 € pour les espaces verts. Ce montant a été déterminé en appliquant le coût de production final de la zone à la surface des espaces communs.

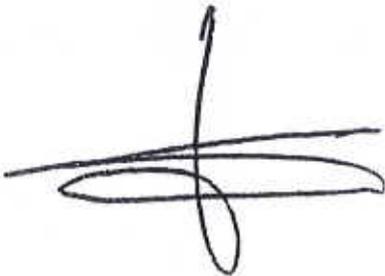
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 19 juin 2025,

Il vous est proposé :

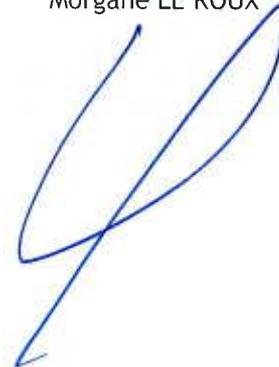
- *d'approuver la clôture de l'opération d'aménagement de la zone d'activité de Lann Guinet ;*
- *d'approuver le bilan définitif de cette opération d'aménagement ;*
- *d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de zones d'un montant de 256 562,32 € ;*
- *d'intégrer les équipements publics dans le patrimoine communautaire du budget principal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Président,  
David ROBO



La secrétaire de séance,  
Morgane LE ROUX



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystal DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

### Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE  
: Maxime HUGE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE  
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

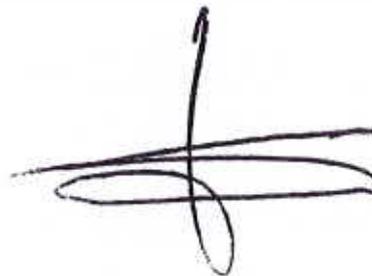
*ARZON* : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN  
*LOCQUELTAS* : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

*GRAND-CHAMP* : Yves BLEUNVEN  
*ST GILDAS DE RHUYS* : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right side.

-41-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025**

**FINANCES**

**CONSTITUTION D'UNE PROVISION SUR LE BUDGET PRINCIPAL POUR LES DEFICITS DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Il est proposé de constituer des provisions au titre des déficits prévisionnels de clôture de certaines zones d'activité économiques. Le montant total estimé s'élève à 800 000 € et correspond aux secteurs suivants :

- ARZON - Le Rédo 3 : 315 000 €
- L'ILE-AUX-MOINES - pôle artisanale du Grégan : 46 000 €
- VANNES - Ténério 2 : 163 000 €
- VANNES - le Prat : 276 000 €

La constitution de la provision pourra être étalée sur plusieurs exercices budgétaires afin de ne pas faire supporter à un seul exercice la constitution. Elle doit toutefois être totalement constituée à la fin de l'exercice précédent celui de la réalisation du risque.

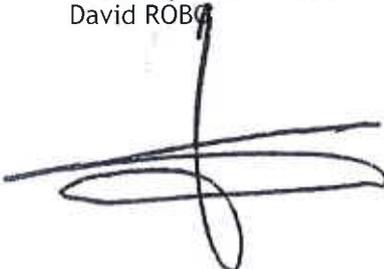
Le régime de provision choisie est semi-budgétaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 19 juin 2025, il vous est proposé :

- *de constituer une provision au compte 6815 pour un montant total de 800 000 € ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Président,  
David ROBERT



La secrétaire de séance,  
Morgane LE ROUX



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 19 juin 2025, s'est réuni le jeudi 26 juin 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE (départ à 20h00)
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h35)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MONTERBLANC	: Alban MOQUET
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUE (départ 20h25) - Mohamed AZGAG - Monique JEAN (départ 19h10) - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystal DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

### Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE à partir de 20h00
MEUCON	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir Patrick EVENO à partir de 19h35
MONTERBLANC	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné à Alban MOQUET
	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Yves DREVES
	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG à partir de 20h25
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Michel GILLET à partir de 19h10
	: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN

: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
: Karine SCHMID a donné pouvoir à Hortense LE PAPE  
: Maxime HUGUE a donné pouvoir à Jean-Jacques PAGE  
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été représentés :

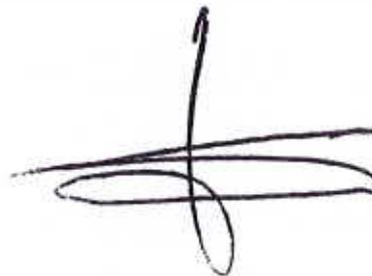
*ARZON* : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN  
*LOCQUELTAS* : Michel GUERNEVE a été représenté par Hélène BARON

Absents :

*GRAND-CHAMP* : Yves BLEUNVEN  
*ST GILDAS DE RHUYS* : Alain LAYEC

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right side.

-42-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

### **FINANCES**

#### **APPROBATION DU SPASER**

**(Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de l'agglomération)**

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

La Communauté d'agglomération développe une politique d'achat responsable qui vise à satisfaire les besoins de la collectivité, et contribue à la performance des achats sur le plan qualitatif, économique, juridique, social et environnemental.

Cette dynamique engagée exprime une volonté politique et l'expression de valeurs à défendre.

Promouvoir des achats écologiquement responsables, inclusifs et innovants, simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises, favoriser l'équité sociale sont quelques marqueurs de cette ambition collective.

Pour y parvenir, l'agglomération s'appuie sur un outil de performance et de mesure de l'achat public durable, intitulé « SPASER » (Schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable).

Ce document d'orientation stratégique est aussi une obligation réglementaire pour tous les acheteurs soumis au code de la commande publique lorsque le montant annuel total des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT (article L.2111-3 du Code de la commande publique).

Notre agglomération, avec plus de 100 millions d'euros d'achats annuels, s'inscrit dans cette obligation, et dans cette opportunité d'afficher clairement des objectifs programmés en matière d'achat durable.

Vu les avis favorables du Bureau du 13 juin 2025 et des commissions des 17 et 19 juin 2025,

il vous est proposé :

- *d'approuver le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de l'Agglomération, joint en annexe de la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Président,  
David ROBO



La secrétaire de séance,  
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le **Mise en ligne le 02/07/2025**

ID : 056-200067932-20250626-250626\_DEL42A-DE

# SPASER

**Schéma de promotion des achats  
socialement et écologiquement responsables  
de l'agglomération**

**2026-2027**

# Sommaire

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le **Mise en ligne le 02/07/2025**

ID : 056-200067932-20250626-250626\_DEL42A-DE

**Le SPASER, c'est quoi ?** p 5

**Le SPASER, qui et comment ?** p 8

## **Volet gouvernance** p 10

### **Objectif 1**

S'organiser pour un achat responsable p 11

### **Objectif 2**

Optimiser la performance économique des achats p12

## **Volet environnemental** p 13

**Préserver les ressources naturelles et la biodiversité** p 14

### **Objectif 1**

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables p 14

### **Objectif 2**

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés p 14

### **Objectif 3**

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics p 15

**Favoriser l'économie circulaire** p 16

### **Objectif 1**

Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation p 16

### **Objectif 2**

Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées p 16

### **Objectif 3**

Renforcer la valorisation des déchets p 17

## **Volet social** p 18

### **Objectif 1**

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi p 19

### **Objectif 2**

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap p 19

### **Objectif 3**

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes p 20

## **Volet économique** p 21

### **Objectif 1**

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local p 22

### **Objectif 2**

Soutenir l'innovation sur le territoire p 22

# Le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



**N**otre agglomération est plus que jamais un acteur majeur de l'économie de notre territoire, fort de plus de 100 millions d'euros d'achats publics par an.

La dynamique engagée depuis près de 3 ans sur le développement d'une politique d'achat responsable exprime une volonté politique et l'expression de valeurs que nous défendons.

Promouvoir des achats écologiquement responsables, inclusifs et innovants, simplifier l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises, favoriser l'équité sociale sont quelques marqueurs de cette ambition collective.

Pour y parvenir, notre agglomération s'impose une feuille de route au travers d'un document d'orientation stratégique et réglementaire, intitulé « SPASER » (Schéma de promotion de l'achat socialement et économiquement responsable).

Cet outil de performance et de mesure de l'achat public pour les deux prochaines années va favoriser notre engagement dans l'orientation vertueuse qu'il trace et contribuera à relever les défis majeurs qu'il soutient pour un futur durable.

### **David Robo**

Président de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

### **Thierry Eveno**

Vice-président en charge du climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement

**G**et muioc'h evit 100 milion a euroioù a brenadennoù publik bep blez eo hon tolpad-kêrioù, muioc'h evit biskoazh, un oberour pouezus ag ekonomiezh hor c'hornbro.

Al lusk zo bet boulc'het abaoe tost da 3 blez evit kas ur politikerezh preniñ a skiant-vat à-raok a ziskouez ur youl bolitikel hag an talvoudoù a zifennomp.

Broudiñ gober prenadennoù a skiant-vat, ebarzh ha nevezus en un doare ekologel, aesaat an urzhiadiñ publik evit an embregerezhioù bihan hag etre, harpiñ ar gevatalded sokial zo un nebeud perzhioù pouezusañ ag ar c'hoant a-stroll-se.

Evit donet da benn e rank hon tolpad-kêrioù sevel ur follenn-hent dre un teul hentiñ strategel ha reoliek a zo « SPASE » (Stignad evit broudiñ ar prenadennoù atebek a-fet sokial hag ekologiezh) e anv.

Aesaat a ray ar benveg efedusted ha muzuliñ ar preniñ publik-se hon engouestl en un doare vertuzius evit an daou vlezad da zonet. Sikour a ray ivez da daliñ doc'h an daoù pouezusañ evit un dazont padus.

### **David Robo**

Prezidant ar Mor Bihan Gwened tolpad

### **Thierry Eveno**

Besprezidant karget eus an hin, ar vevliesseurted, an dour hag ar yac'husaat

# Le Spaser , c'est quoi ?

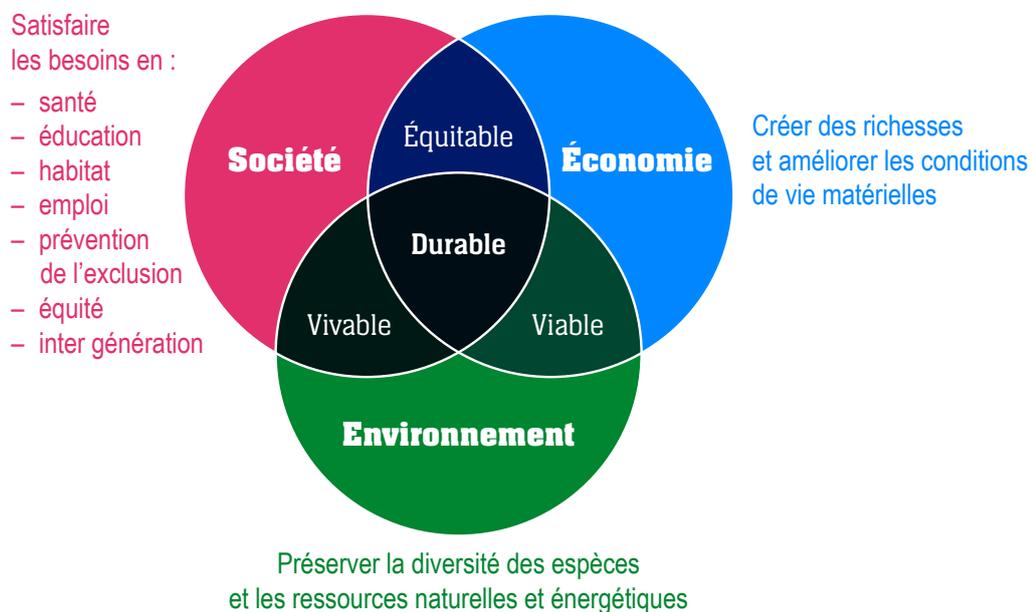
Le SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) est un outil de performance et de mesure de l'achat public durable.

C'est également un vecteur de communication pour la collectivité qui permet d'informer sur la politique menée en matière d'achat durable et d'afficher clairement les objectifs programmés en ce sens.

Il repose sur les trois piliers de la définition de l'achat public responsable :

- achat public en matière de **protection de l'environnement et d'économie circulaire**,
- achat public en matière de **d'inclusion sociale**, par des achats participant à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs en difficulté,
- achat public par la recherche de **performance économique** dans la commande publique.

## Les 3 axes de l'achat public responsable



Source : ADEME

Outre le respect de la réglementation, le SPASER permet également de :

- se doter d'un outil structurant pour faire évoluer ses pratiques,
- favoriser la montée en compétences de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sur le sujet des achats,
- développer une culture commune de l'achat public responsable en interne (élus et agents),
- travailler davantage en transversalité avec les acteurs incontournables de notre territoire : opérateurs économiques, tissu associatif et usagers,
- rendre visible et transparente la stratégie d'achats de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, tout en faisant preuve d'exemplarité.

## Pourquoi un SPASER ?

Le SPASER est obligatoire pour tous les acheteurs soumis au code de la commande publique lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT en fonctionnement et investissement (art. L. 2111-3 du Code de la commande publique). Ces montants sont entendus par année civile.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, avec ses 100 millions d'euros de dépenses budgétaires annuelles, est soumise réglementairement à l'élaboration de ce schéma directeur.

# Un environnement règlementaire en pleine évolution

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (économie sociale et solidaire) a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Plus récemment, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022, portant diverses modifications du Code de la commande publique et l'application de l'article 35 de la loi Climat et Résilience, a abaissé le seuil initial de dépenses annuelles à 50 millions d'€ HT, plaçant ainsi le double de collectivités territoriales sous cette obligation, dont l'agglomération fait partie.



## **Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) 2020**

Obligation pour les acheteurs d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées.



## **Loi REEN (réduction de l'empreinte environnementale du numérique) 2021**

Obligation pour les acheteurs de diminuer leur impact environnemental numérique.



## **Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets 2021**

### **PNAD (plan national d'actions pour l'achat public durable) 2022-2025**

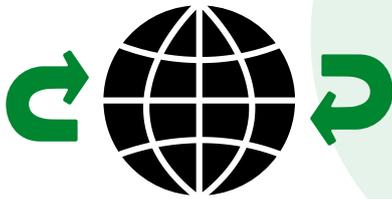
Obligation pour les acheteurs d'atteindre 30 % de marchés contenant au moins une disposition sociale et 100 % des marchés contenant au moins une disposition environnementale d'ici 2026.



## **Loi industrie verte 2023**

Double objectif : créer de nouveaux emplois sur le territoire (pour favoriser une réindustrialisation décarbonée de la France) et produire plus proprement.

### Schéma de cohérence territorial air énergie climat (SCOT-AEC)



Des achats pour :

- s'adapter face au changement climatique et atténuer nos émissions de carbone,
- soutenir les mobilités alternatives (transports collectifs, transports doux et intermodalité),
- améliorer la qualité de l'habitat ou la rénovation énergétique.

### Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Des achats pour :

- réduire la production de déchets,
- encourager la consommation responsable.



### Politique de gestion intégrée de l'eau

Des achats pour préserver la ressource en eau.



## Le SPASER au cœur des politiques de Golfe du Morbihan Vannes agglomération

### Politique en faveur des solidarités et de la cohésion sociale

Des achats pour :

- favoriser l'entraide alimentaire,
- promouvoir l'inclusion et l'insertion.



### Contrat d'objectifs territorial (COT)

Des achats pour encourager l'économie circulaire.



### Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SCDEII)

Des achats pour accompagner les entreprises dans les transitions économiques.



# Le SPASER, qui et comment ?

## Acteurs internes



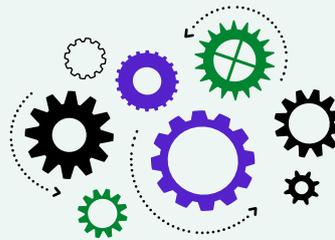
### COFIL

- Valider le plan d'actions
- Analyser le bilan des actions réalisées et le suivi des indicateurs (réunion début 2027)
- Planifier les orientations stratégiques



### COTECH

- Valider le plan d'actions
- Dresser le bilan des actions (réunion a minima une fois par an)
- Échanger sur les réussites et difficultés rencontrées et réfléchir à des actions correctives
- Approuver le contenu du prochain SPASER



### Groupe de travail restreint

- Se réunir régulièrement pour suivre les actions engagées et les indicateurs
- Animer le SPASER en interne et en externe
- Présenter le bilan aux COTECH et COFIL



### Acheteurs de l'agglomération

- Engager les actions du SPASER
- Servir de relais opérationnels pour le groupe de travail restreint, en remontant des informations « terrain » et en facilitant la communication



## Acteurs externes



### Structures du territoire

- Relayer le SPASER auprès de leurs membres, réseaux et partenaires
- Interagir avec le groupe de travail restreint pour développer des partenariats



## Volet gouvernance

### Objectif 1

S'organiser pour un achat responsable

### Objectif 2

Optimiser la performance économique des achats



## Volet social

### Objectif 1

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi

### Objectif 2

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

### Objectif 3

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes



## Volet économique

### Objectif 1

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

### Objectif 2

Soutenir l'innovation sur le territoire

## Volet environnemental



## Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

### Objectif 1

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

### Objectif 2

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

### Objectif 3

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics



## Favoriser l'économie circulaire

### Objectif 1

Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

### Objectif 2

Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées

### Objectif 3

Renforcer la valorisation des déchets

# Volet gouvernance

---

## **Objectif 1**

S'organiser pour un achat responsable

## **Objectif 2**

Optimiser la performance économique des achats

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**S'organiser pour un achat responsable**

**Action 1**

**Mettre en place un règlement interne de la commande publique responsable**

Indicateur	Suivi
Validation du règlement en CODIR	Direction des affaires financières

**Action 2**

**Produire une annexe environnementale au budget « impact du budget pour la transition écologique »**

Indicateur	Suivi
Budget vert annexé au budget 2026	Direction des affaires financières

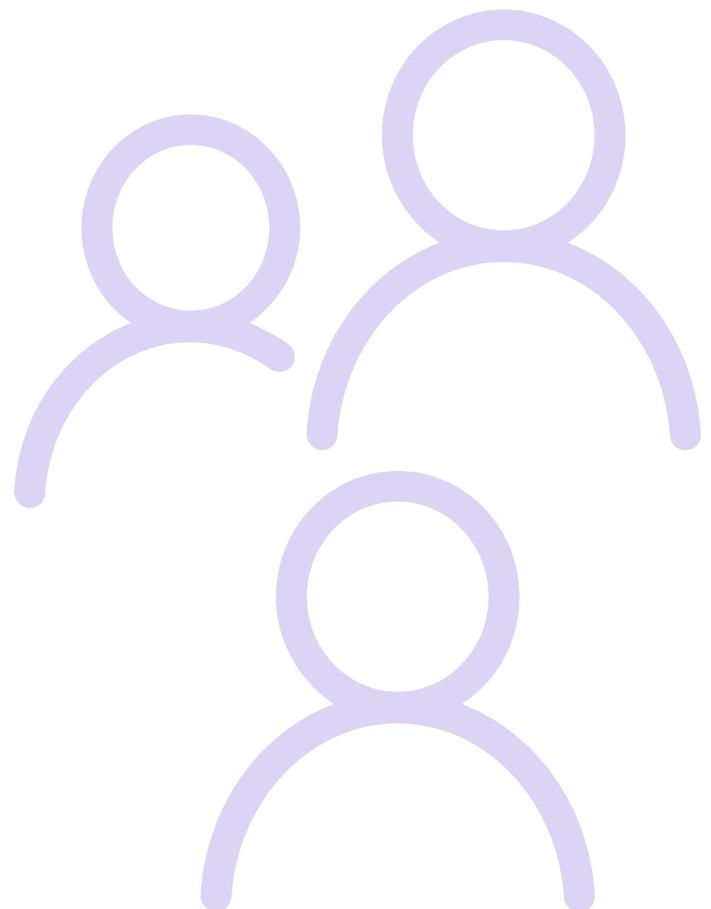
**Action 3**

**Sensibiliser et former les agents et les élus aux achats publics responsables**

**Exemples d'actions :**

- création d'un référent achat par pôle (deux pour celui de l'ingénierie), sur la base du volontariat, à intégrer dans la fiche de poste de l'agent
- organisation d'une journée de sensibilisation à l'achat public responsable via le réseau RESECO, à destination des agents et des élus
- mise en place d'une formation intra, destinée aux agents et aux élus, organisée par la direction des ressources humaines (DRH) en partenariat avec des organismes de formation spécialisés dans l'achat public responsable
- présentation d'un point d'étape annuel aux élus dans l'ensemble des commissions pour suivre l'exécution du SPASER
- formation sur l'empreinte environnementale dispensée par la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN)
- mise en œuvre du plan de sensibilisation et de montée en compétences sur le numérique responsable (DSIN)

Indicateur	Suivi
Nombre d'agents et d'élus sensibilisés et formés	Direction des ressources humaines



Objectif 1

Objectif 2

Optimiser la performance économique des achats

Action 1

Promouvoir une politique de sobriété des achats

Exemples d'actions :

- interrogation systématique sur l'existence du besoin dès le premier euro, ainsi que sur son périmètre et son coût global
- évolution de la fiche de préparation des marchés pour intégrer toutes les nouveautés du SPASER
- mise à jour du tableau de programmation annuel des marchés publics avec les nouvelles exigences du SPASER
- travail avec la direction sports et loisirs sur l'optimisation de son circuit interne des achats

Indicateur	Suivi
Validation de la nouvelle fiche marché et du nouveau tableau de programmation des achats	Direction des affaires financières

Exemples spécifiques à la DSIN :

- renforcement de la prise en compte des critères de sobriété numérique dans les appels d'offres
- définition de règles en matière d'achats numériques
- harmonisation des pratiques entre les collectivités
- intégration des impacts environnementaux dans le catalogue de services
- réalisation d'un bilan carbone du système d'information commun et des moyens utilisés par la collectivité
- mise à jour du recensement du parc logiciel et optimisation de la gestion du parc informatique
- rationalisation du nombre d'imprimantes, réduction au minimum de la téléphonie fixe et optimisation de l'utilisation des data center physiques

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés intégrant un critère de sobriété numérique	Direction des systèmes d'information et du numérique

Action 2

Mutualiser les achats transversaux de fournitures courantes

Exemples d'actions :

- cartographie des achats, notamment de fournitures, afin d'identifier les opportunités de mutualisation
- mise en œuvre des procédures des marchés mutualisés identifiés

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés mutualisés par an	Direction des affaires financières



# Volet environnemental

## Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

### Objectif 1

Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables

### Objectif 2

Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés

### Objectif 3

Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics

## Favoriser l'économie circulaire

### Objectif 1

Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation

### Objectif 2

Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées

### Objectif 3

Renforcer la valorisation des déchets

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables**

**Action 1**

**Créer un référentiel de fournisseurs locaux**

**Exemples d'actions :**

- élaboration d'un référentiel à partir de l'outil Ecolocal de Clim'Actions
- classement des prestataires en fonction de leur niveau de prestations et de leur spécialisations (petit-déjeuner, traiteur, cocktail, plateau repas, etc.)

Indicateur	Suivi
Mise en ligne du référentiel sur l'intranet et communication associée	Secrétariat général

**Action 2**

**Adopter un protocole sur le sujet, avec une procédure interne des règles de fonctionnement**

**Exemple d'action :**

- création d'un espace dédié sur l'intranet de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, intégrant un volet zéro déchet

Indicateur	Suivi
Protocole adopté en CODIR	Secrétariat général

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Accroître l'acquisition de matériaux biosourcés**

**Action 1**

**Intégrer des matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation**

**Exemples d'actions :**

- prévoir l'utilisation de matériaux biosourcés dans au moins deux projets de rénovation lourde ou de construction neuve.
- obligation d'intégrer au moins un type de paroi biosourcée parmi les trois suivants : plancher, plafond ou mur.

Indicateur	Suivi
Nombre de bâtiments construits ou réhabilités intégrant des matériaux biosourcés	Direction patrimoine - grands projets



**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Amplifier systématiquement les considérations environnementales dans tous les marchés publics**

**Action 1**

**Renforcer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés de travaux**

**Exemples d'actions :**

- intégration dans les pièces des marchés de travaux des critères suivants :
  - performance énergétique
  - désimperméabilisation et végétalisation
  - préservation de la biodiversité (protection des espaces naturels, diversité végétale, limitation de l'artificialisation des sols)
- augmentation du recours aux granulats recyclés dans les chantiers de BTP

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de travaux intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

**Action 2**

**Renforcer l'intégration des critères environnementaux dans les marchés de fournitures**

**Exemples d'actions :**

- prise en compte du coût du cycle de vie et du coût global des produits
- intégration de l'approche « coût cycle de vie » sur des familles d'achat cibles dans les marchés publics : matériels informatiques, télécommunications, fournitures de matériels et équipements divers, postes de travail
- verdissement du parc des mobilités (véhicules légers, poids lourds, vélos)
- augmentation des achats de produits éco-conçus et à faible impact environnemental (priorisation des produits labellisés environnementaux et intégration de la performance énergétique comme critère clé)
- appui sur un référentiel de bonnes pratiques sur la conception responsable (DSIN)

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de fournitures intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

**Action 3**

**Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans les marchés de services**

**Exemples d'actions :**

- développement d'un cadre de réponse environnementale pour les marchés de services
- augmentation des marchés intégrant des critères de sobriété numérique pour les services informatiques souscrits

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de services intégrant une ou plusieurs considérations environnementales	Direction des affaires financières

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Augmenter le recours aux biens issus du réemploi et de la réutilisation**

**Action 1**

**Intégrer l'utilisation des biens issus du réemploi et de la réutilisation dans toutes les familles d'achat concernées par le décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE**

**Exemples d'actions :**

- priorisation des familles d'achat en fonction des marchés à venir sur la durée du SPASER
- intégration des smartphones reconditionnés dans le catalogue des équipements (DSIN)
- fixation d'un objectif de 20 % de PC reconditionnés

Indicateur	Suivi
Pourcentage des dépenses consacrées aux biens issus du réemploi et de la réutilisation	Direction environnement

**Action 2**

**Expérimenter un magasin communautaire pour la gestion et le suivi de certaines fournitures courantes**

**Exemples d'actions :**

- mise à disposition d'un local existant
- affectation des moyens humains et matériels nécessaires
- élaboration d'un règlement interne pour son fonctionnement

Indicateur	Suivi
Réalisation de l'action	Direction patrimoine – grands projets

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Encourager l'achat de biens intégrant des matières recyclées**

**Action 1**

**Renforcer l'achat de biens intégrant des matières recyclées dans toutes les familles d'achat concernées par le décret d'application de l'article 58 de la loi AGECE**

**Exemples d'actions :**

- priorisation des familles d'achat en fonction des marchés à venir sur la durée du SPASER
- application de la loi REEN pour garantir l'intégration de matières recyclées dans les achats numériques (DSIN)

Indicateur	Suivi
Pourcentage des dépenses consacrées aux biens intégrant des matières recyclées	Direction environnement

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Amplifier la valorisation des déchets**

**Action 1**

**Intégrer des critères de valorisation des déchets dans toutes les familles d'achat**

**Exemple d'action :**

- mise en place d'un critère d'attribution et/ou des prescriptions techniques dans le cahier des charges, incluant une pénalité et un contrôle du suivi d'exécution

**Exemples spécifiques à la DSIN :**

- définition de la politique de fin de vie des équipements
- renforcement des partenariats avec des filières de valorisation des déchets pour la prise en charge des équipements en fin de vie (utilisateurs et Datacenter)
- extension de la politique de recyclage des cartouches à l'ensemble du parc d'imprimantes
- adoption d'une délibération autorisant les dons de matériels numériques aux structures publiques et associatives

Indicateur	Suivi
------------	-------

Pourcentage des marchés intégrant des critères de valorisation des déchets	Direction environnement
--	-------------------------



# Volet social

---

## **Objectif 1**

Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi

## **Objectif 2**

Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap

## **Objectif 3**

Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Amplifier les achats inclusifs en faveur des personnes éloignées de l'emploi**

**Action 1**

**Étendre l'application de la clause d'insertion dans les marchés de travaux pour toutes les familles d'achat**

**Exemple d'action :**

- collaboration avec le facilitateur de clauses sociales et les directions opérationnelles, sur la base de la programmation annuelle des marchés de travaux

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés de travaux intégrant une clause d'insertion	Direction des affaires financières

**Action 2**

**Développer la clause d'insertion par une diversification dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles pour toutes les familles d'achat**

**Exemple d'action :**

- collaboration avec le facilitateur de clauses sociales, en lien avec la programmation annuelle des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles intégrant une clause d'insertion	Direction des affaires financières

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Objectif 3**

**Développer les achats inclusifs en faveur des personnes en situation de handicap**

**Action 1**

**Augmenter le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour toutes les familles d'achat**

**Exemple d'action :**

- amplification du recours aux EA et ESAT pour toutes les familles d'achat

Indicateur	Suivi
Nombre de marchés réservés aux EA et aux ESAT	Direction des affaires financières

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

## Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes

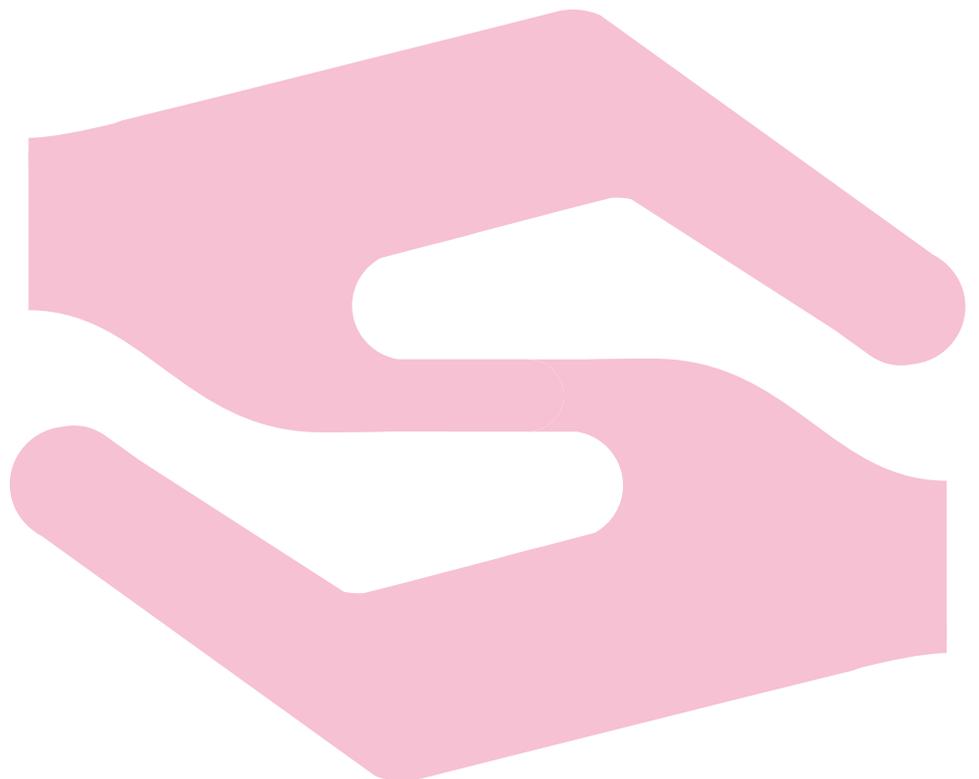
### Action 1

#### Sensibiliser les acteurs économiques à l'égalité professionnelle femmes/hommes au travers des achats

##### Exemple d'action :

- production d'un support de communication SPASER destiné aux entreprises, valorisant l'engagement de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération en faveur de l'égalité professionnelle

Indicateur	Suivi
Validation du support de communication	Directeur général adjoint aux ressources communautaires



# Volet économique

---

## **Objectif 1**

Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

## **Objectif 2**

Soutenir l'innovation sur le territoire

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Promouvoir et simplifier l'accès à la commande publique pour le tissu économique local**

**Action 1**

**Renforcer l'accès des TPE/PME à la commande publique**

**Exemples d'actions :**

- création d'une page dédiée sur le site institutionnel de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération pour promouvoir l'accès des TPE/PME aux marchés publics
- communication annuelle sur les prévisions d'achats et les marchés publics de l'agglomération auprès des acteurs économiques locaux (partenariats possibles avec la Région et la Ville de Vannes)
- développement du recours aux marchés innovants (< 100 000 € HT)
- réflexion systématique pour optimiser l'allotissement
- augmentation du taux d'avance, y compris lorsque celle-ci n'est pas obligatoire
- suppression des garanties financières associées aux avances pour les petits marchés (< 90 000 € HT)
- abaissement du montant de la retenue de garantie à 3 % pour tous les marchés publics attribués aux TPE/PME

Indicateur	Suivi
Pourcentage de marchés attribués aux TPE/PME	Direction des affaires financières

**Action 2**

**Initier l'accès des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) à la commande publique**

**Exemples d'actions :**

- renforcement du recours aux structures de l'ESS du territoire, notamment celles dédiées à l'insertion par le travail dans le domaine de la valorisation des déchets
- recensement des secteurs d'interventions des structures de l'ESS sur le territoire, notamment dans le domaine culturel
- organisation d'une rencontre annuelle sur un secteur clé de l'ESS, pour une mise en relation avec les directions concernées

Indicateur	Suivi
Nombre de partenariats (conventions et marchés) conclus avec des structures de l'ESS	Service solidarités

**Objectif 1**

**Objectif 2**

**Soutenir l'innovation sur le territoire**

**Action 1**

**Accompagner les entreprises innovantes du territoire vers la commande publique**

**Exemple d'action :**

- développement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises innovantes, visant à les aider à mieux répondre aux marchés publics

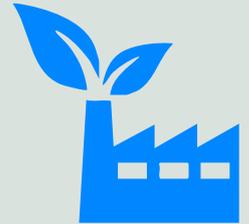
Indicateur	Suivi
Nombre de marchés innovants attribués	Direction des affaires financières

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250626-250626\_DEL42A-DE



GOLFE DU  
**MORBIHAN**  
VANNES AGGLOMERATION

[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

